

# LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Conjectures du *Courier* anglais sur le voyage du roi Léopold en Angleterre. — Nouvelles d'Espagne. — Bruits sur le mariage du duc d'Orléans. — Election de Grenade. — Opinion du *Journal des Débats* sur les confiscations de livres faites dans les librairies de Paris. — Arrivée de lord Durham aux Dardanelles. — Seconde condamnation du *Reformateur* en vertu des dernières lois sur la presse. — Nouvelles explications sur la démission des membres de la régence de Herve. — Discours prononcé par M. Jamme, bourgmestre de Liège, à l'occasion de l'anniversaire du 30 septembre. — Nouvelles diverses.

## ANGLETERRE.

Londres, le 28 septembre. — On écrit de Rams-gate, le 27 septembre :

« Le *Lightning*, bateau à vapeur du gouvernement, est arrivé ici ce matin, avec plusieurs personnes de la suite de la duchesse de Kent et de la princesse Vittoria. On fait de grands préparatifs depuis quelques jours pour les recevoir dignement, ainsi que LL. MM. le roi et la reine des Belges, qui arriveront mardi de Calais sur le paquebot royal le *Ferret*.

L'Albion House a été retenu pour deux mois pour la duchesse. Plusieurs appartements d'Albion hôtel le sont pour quelques jours pour LL. MM. belges. On prépare des adresses qui seront présentées à ces augustes personnages, dont la présence ici retiendra en ville plusieurs personnes de distinction qui étaient à la veille de partir. (*Courier*.)

— Le *Courier* contient un long article sur l'arrivée prochaine en Angleterre du roi des Belges et de son épouse. Le projet de ce voyage n'était connu que samedi, quand l'ambassadeur belge, M. Van de Weyer, en fut informé par un exprès, et il se hâta d'en donner communication à lord Palmerston. Aussitôt les lords de l'amirauté ont donné au bateau à vapeur royal *Ferret* l'ordre de se rendre à Calais pour être à la disposition de leurs majestés. D'après ce journal, on s'épuise en Angleterre sur les motifs de cette arrivée inattendue, mais quant à lui, il pense que c'est simplement une visite amicale que Léopold veut faire à sa sœur, la duchesse de Kent, qu'il n'a pas revue depuis son départ pour la Belgique, et qui désire faire la connaissance personnelle de la reine des Belges. Cependant, il admet la possibilité que le roi Léopold veuille aussi, peut-être, avoir une conférence personnelle avec les ministres anglais au sujet de la position actuelle de son pays.

On a avoué ajouta-t-il publiquement et hautement que l'arrangement de la question hollando-belge est un des objets de la réunion des souverains à Toplitz, et nous pouvons naturellement être un peu inquiets à cause du succès qu'on dit avoir été obtenu l'année passée par la mission à Vienne de M. Verstolk de Soelen, et à cause du rapprochement récent de Louis-Philippe vers les principes de la sainte-alliance et en faveur de celle-ci. Quoiqu'il ne puisse avoir des craintes que son beau-père l'abandonne et soit infidèle à l'alliance avec l'Angleterre, il ne peut pas être sans quelques inquiétudes au sujet de l'effet des flatteries que la sainte-alliance a adressées dernièrement à Louis-Philippe pour l'attacher à ce qu'il a montré aux principes de leurs gou-

vernemens. Il ne peut pas avoir précisément des raisons pour soupçonner que Louis-Philippe sacrifiera l'indépendance de la Belgique pour plaire à l'empereur de Russie, le proche parent du roi de Hollande, mais il peut désirer de resserrer par des communications personnelles les liens qui unissent la Belgique et l'Angleterre. Au reste, dit-il, en terminant, malgré l'amitié et les liens de parenté qui existent entre l'empereur de Russie et la famille de Nassau, il est certain que rien ne se fera en faveur de celle-ci. Quels que soient les vœux des souverains du Nord, ils ne peuvent pas, surtout après leur dernière déclaration en faveur de la paix, courir le risque de troubler la paix de l'Europe, seulement pour plaire au roi des Pays-Bas.

## FRANCE.

Paris, le 29 septembre. — Le journal ministériel contient la dépêche suivante : « La junte de Saragosse a destitué, par un arrêté du 20, le capitaine-général Montès qui opérait contre elle ; il a été remplacé par le brigadier Ocana.

« Les juntes de l'Andalousie ont décrété la formation d'une junte centrale à Andujar et la réunion sur ce point d'une armée de 16,000 hommes pour la défense de l'Andalousie.

— Il vient d'arriver des lettres de Madrid du 23. Le général Las Navas marchait sur cette capitale, à la tête de quinze mille hommes des troupes des juntes. Trois mille soldats d'Isabelle avaient rejoint Las Navas. Le but de ce mouvement était, à ce qu'on assurait, de proclamer la constitution de 1812. (Ces nouvelles demandent confirmation.)

— La junte de Garonne a fait sa soumission à celle de Barcelone ; une junte centrale sera installée, dans cette dernière ville, pour les provinces de la Catalogne, d'Aragon, de Valence et de Murcie ; une autre siègera à Andujar, pour servir de point de ralliement aux juntes particulières de l'Andalousie ; partout le mouvement se régularise et s'organise.

— Il court encore des bruits de mariage, d'alliance de famille, si souvent reproduits depuis deux ans ; un des princes français ne peut se déplacer sans qu'on lui suppose des vues et des intentions matrimoniales. Les fêtes de Fontainebleau, dit-on, sont le prélude d'une demande officielle en mariage adressée à une princesse du Nord ; ne va-t-on pas même jusqu'à dire que le voyage de M. le duc de Nemours en Angleterre se rattache à l'idée d'un mariage avec la princesse Vittoria, comme si jamais en Angleterre on donnerait l'héritière présomptive de la couronne à un prince qui peut succéder au trône de France. L'habitude en Angle-

terre a toujours été de choisir l'héritier d'un petit état sans importance, afin qu'il ne porte point ombrage à la nation anglaise. Nous ne croyons pas davantage aux négociations pour le mariage de M. le duc d'Orléans avec une princesse de la famille de l'empereur Nicolas. Il est vrai que plusieurs fois des mots ont été jetés en avant par le cabinet de St.-Pétersbourg, mais cela a toujours été au moment où ce cabinet avait quelque intérêt à détacher la France de l'alliance anglaise. Après que le but a été plus ou moins atteint, la Russie retarde et recule devant toute négociation positive et expresse. (*Temps*.)

— Deux évadés de Sainte-Pélagie, les sieurs Caillet et Crevat, ont été arrêtés sur la route de Belgique et transférés à Paris.

— Il y a peu de jours Fieschi a été confronté avec le cuisinier Bondmelli, chez lequel on avait trouvé une lettre signée Gerard ; il ne l'a point reconnu. Bondmelli, pour arriver jusqu'à Fieschi, a vu souvrir et refermer sur sa route 12 grilles de fer.

— Au second tour de scrutin à Grenade, M. Carrel a obtenu quatre voix. L'espoir du *Bon Sens* est déçu ; ce journal paraissait croire que les deux oppositions se réuniraient en faveur du candidat du *National*. C'était sans doute aussi le vœu secret de quelques-uns de ses confrères, mais les électeurs de Grenade n'en ont pas jugé ainsi. Ils ont partagé leurs voix entre M. Pérignon (le marquis de) fils du maréchal et candidat légitimiste et M. de Malerot, ancien maire de Toulouse, candidat constitutionnel.

Les voix obtenues par M. Roland (tiers parti) dans ce second scrutin avaient empêché M. de Malerot de réunir la majorité, mais au scrutin de ballottage cet honorable candidat a été proclamé député. Il a obtenu 125 voix et M. Pérignon 88.

— On lit dans la *Sentinelle picarde* :

« C'est maintenant M. Ch. Danoyer, préfet de la Somme, décoré de juillet, et ancien rédacteur du *Censeur européen*, qui se trouve, par suite du nouveau code sur la presse, chargé des fonctions de censeur-général pour le département. »

— A Dijon, une jeune ouvrière sage, mais taxée d'inconduite par de misérables calomniatrices, s'est empoisonnée avec de l'arsenic. Sa jeune tête n'a pu supporter l'idée d'être à jamais flétrie par l'opinion publique, si puissante dans notre pays. L'autopsie cadavérique a démontré et son innocence et la source d'une mort si déplorable. (*Spectateur*.)

— Le *Journal des Débats* accuse M. Odillon-Barrot d'avoir tenu à Torgny un langage plus violent qu'à la chambre des députés :

« Il y a une cause toute simple, suivant nous, à cette différence que nous signalons, quant à la forme,

## LES ORPHELINES DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Tous les établissements utiles étaient l'objet des soins et de la sollicitude de Napoléon. Il voulait les voir tous par lui-même, et, parmi ceux qu'il protégeait d'une manière toute spéciale, il en était un surtout qu'il affectionnait de préférence aux autres : c'était celui des *Orphelines de la Légion-d'Honneur*, autrement dit *Écouen*, dont il avait confié la direction à Mme. Campan. Il était rare que, dans l'intervalle d'une campagne à une autre, l'empereur ne vint pas visiter ses petites protégées, comme il avait coutume de les désigner.

Il faut qu'on sache que, conformément aux statuts de cette institution, aucun homme, à l'exception de l'empereur, ne pouvait être admis dans l'intérieur ; mais comme Napoléon arrivait presque toujours à Écouen sans y être attendu, sa suite faisant en quelque sorte partie de lui-même, elle y entrant avec lui : elle ne se composait, pour l'ordinaire, que de quelques officiers de sa maison, et des deux pages qui, étant de service, devaient l'accompagner partout.

Un soir, après le dîner, comme Napoléon entrait chez l'impératrice, il aperçut la reine Hortense, et lui dit en riant :

« A propos, Hortense, je suis allé voir aujourd'hui votre ancienne maîtresse de pension. »

— Votre Majesté a-t-elle été à Écouen ?

— Oui, avec mes pages.

— Ah !

— Ces petits drôles-là ne veulent-ils pas ressembler aux pages d'autrefois !

— Comment cela, Sire ?

— Vous ne savez pas ce qu'ils font, lorsqu'ils savent que

j'ai l'intention de faire ma visite à madame Campan ? Eh bien, ils se disputent à qui m'accompagnera.

— Cela ne doit pas étonner Votre Majesté ; on est si heureux d'être près d'elle.

— Oh ! ce n'est pas pour moi, je ne suis pas leur dupe. »

Et Napoléon riait et se frottait les mains, en répétant : Ah ! les petits drôles. Et puis il ajouta, comme par suite d'une de ces réflexions bizarres qui lui venaient si souvent :

« Moi, Hortense, j'aurais été un très-mauvais page, mais je n'aurais jamais eu une pareille idée... Se disputer à qui me suivrait ! Je crois qu'ils se battraient si leur gouverneur n'y mettait bon ordre. »

— Sire, ce sont tous de bons et braves jeunes gens.

— Je le sais, il en est déjà sorti de bons officiers... Cela fera un jour des mariages... »

On voit qu'il était rare que la chose la plus frivole en apparence n'amenât pas, de la part de Napoléon, une conclusion sérieuse.

Dans une visite qu'il avait faite précédemment aux élèves d'Écouen, il les avait trouvées réunies dans les classes, s'occupant d'ouvrages à l'aiguille. Après avoir adressé à chacune d'elles quelques questions ou un mot obligeant, il demanda tout à coup à Mademoiselle Brouard combien elle pensait employer d'aiguilles de fil pour faire une chemise.

« Sire, lui répondit-elle, je n'en emploierais qu'une, si je pouvais la prendre assez longue. »

Cette réponse, si juste et si naïve à la fois, valut à la jeune élève une chaîne d'or que l'empereur lui donna ; et, dans son enthousiasme, elle jura de ne s'en séparer jamais.

Après la restauration, le grand chancelier de la légion-

d'honneur ayant ordonné à la surintendante de la maison royale de St.-Denis, qui avait remplacé madame Campan, de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler aux élèves le souvenir de l'*usurpateur*, quelques-unes rendirent les petits cadeaux qu'elles en avaient reçus. Mademoiselle Brouard garda toujours sa chaîne cachée sur sa poitrine, quoique le règlement défendit aux élèves de porter aucun bijou.

Un jour que mademoiselle Brouard était au bain, une dame surveillante aperçut la chaîne et veut la *confisquer*. Dans cette intention, elle ordonne à la jeune personne de la lui livrer. Celle-ci refuse, en objectant qu'elle la tient cachée, et qu'ainsi elle n'est pas répréhensible.

Une plainte est portée par cette surveillante à l'inspectrice générale ; nouveau refus de la part de mademoiselle Brouard. Cette dame digne la mène devant la surintendante : même résistance. On la menace de faire venir deux hommes de peine pour la déshabiller et lui ôter de force ce qu'elle s'obstine à ne pas donner de gré ; mademoiselle Brouard, bien décidée à ne pas obéir, dit que c'est un don de l'empereur, et qu'elle le conservera malgré tout et jusqu'à la mort. La salle de correction où elle reste pendant plusieurs jours ne fait que l'affermir dans sa résolution. Enfin on fait un rapport au grand chancelier sur la conduite de l'élève, et celui-ci vient à St.-Denis où il fait donner rendez-vous à sa mère, Mme. la baronne Jubé, mariée en secondes noces. Il ordonne que toutes les personnes de la maison soient rassemblées dans la *salle d'inspection*, et là, en présence de toutes ses compagnes, il dégrade la coupable, c'est à dire lui fait ôter sa ceinture ; et puis, dans un discours adressé

entre les discours de M. Barrot député, et les mercuriales de M. Barrot voyageur. Quand il est devant la chambre, M. Barrot, homme grave, chef visible d'une opposition recommandable par de grands talents, mais qu'emporte trop souvent la fougue de ses passions politiques, M. Barrot se sent appelé à gouverner son parti, à lui donner le mouvement, à le pousser devant lui dans une voie de légalité et de modération, car il n'y a de succès qu'à ce prix. Mais quand M. Barrot voyage, quand il se trouve en présence de la foule, si peu nombreuse quelle soit, au lieu de donner le mouvement, il le reçoit; chef de parti à la chambre, il n'est plus, dans la salle du banquet, au milieu des patriotes qui le traitent et lui font fête, que l'interprète obéissant de leurs ressentiments, de leurs rancunes, de leurs antipathies locales, souvent de leur violence; car il n'y a de succès qu'à ce prix.

« Du reste, M. Barrot a fini par un toast qui est d'une application trop fréquente à notre siècle et à notre pays pour que nous ne l'approuvions pas de tout notre cœur d'avoir eu une si bonne pensée. M. Ollivier-Barrot a bien raison, c'est le courage civil qui manque à la France. »

— A la liste des ouvrages dont on a annoncé dernièrement la confiscation, il faut joindre les *Amours du chevalier de Faublas*, les *Liaisons dangereuses*, le *Bon Sens du curé Meslier*, et le *Tableau de l'amour conjugal*.

— Le *Journal des Débats* condamne les dernières saisies de livres qui viennent d'être faites dans quelques maisons de librairie de Paris. Voici quelques lignes de son article :

« Nous ne concevons rien à ces mesures; où elles sont inutiles, où elles sont dangereuses. (Suit une série de réflexions contre les mesures rétrogrades.) Ces réflexions sont graves, poursuit le *Journal des Débats*, mais nous croyons que les mesures qui les ont provoquées ne le sont pas moins. La moindre conséquence qu'elles puissent avoir, c'est de donner une apparence de raison aux reproches adressés depuis cinq ans au gouvernement de juillet par l'opinion qui s'obstine à le croire engagé dans les voies et les principes qui ont perdu la restauration; mais une conséquence vraiment grave des mesures que nous signalons, c'est d'alarmer sérieusement l'opinion raisonnable, c'est de la tromper sur les véritables intentions du pouvoir, c'est surtout de dénaturer la loi qui régit aujourd'hui la presse en exagérant sa portée et son pouvoir, de la considérer en faisant d'une arme de défense légitime contre le désordre, un instrument de tracasseries impuissantes et de mesquine persécution. »

— On parlait dans le monde littéraire d'un poème de M. Barthélemy, sur le 28 juillet. Nous avons été assez heureux pour assister à la lecture de ce poème, et nous pouvons affirmer que jamais plus magnifique inspiration n'a honoré la poésie politique. Ce n'est pas une ode, ce n'est pas un récit, ce n'est pas une élégie, mais c'est cela tout ensemble. Le poète raconte, chante, pleure avec la même supériorité. S'adressant tour à tour à l'âme, à l'imagination, à l'intelligence, et toujours avec cette merveilleuse richesse de langage que nous lui connaissons, il n'a fait appel qu'aux instincts généreux de l'humanité. Cette œuvre vraiment nationale paraîtra sous peu de jours, et la France sera heureuse comme nous de retrouver le poète, toujours grand, dans la voie nouvelle où ses convictions l'ont poussé. (J. de Par.)

aux élèves, dans lequel il qualifie d'insubordination ce qui n'est qu'un sentiment naturel de reconnaissance, il les engagea à profiter de la leçon; après quoi Mme. la baronne Jubé est engagée à emmener sa fille qui, à partir de ce jour, ne doit plus faire partie de la maison royale de St-Denis.

Ce fut une grande désolation parmi les compagnes de la pauvre Brouard qui était généralement aimée: toutes aussi s'écrièrent qu'on pouvait les renvoyer en masse parce qu'elles partageaient les mêmes sentiments. Les dames eurent même beaucoup de peine à rappeler l'ordre et l'obéissance que cette scène, que je laisse à d'autres le soin de qualifier, semblait avoir bannis de l'établissement.

Aussi quelque temps après, à la première visite que la duchesse d'Angoulême fit à la maison royale, dont elle voulut être la nouvelle protectrice, elle n'eut pas occasion d'être satisfaite des sentiments que les élèves manifestèrent. Les dames ayant ordonné de crier *vive le roi*, toutes crièrent *vive l'Empereur*; ce qui justifia en quelque sorte la froideur que cette princesse témoigna toujours à l'établissement de Saint-Denis, et l'enthousiasme que les anciennes élèves manifestèrent et font encore éclater aujourd'hui au seul nom de Napoléon, quoique dès ce moment il leur eût été défendu, sous peine de renvoi, d'accorder même un souvenir à celui qui fut leur bienfaiteur et leur second père. Une élève.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

M. Ostrowski, capitaine polonais réfugié, était aux Champs-Élysées, lorsqu'un jeune homme de 22 ans vint se placer auprès de lui, et plusieurs fois caressa les pans de sa redingote. Tout préoccupé des tours d'adresse qu'il ad-

— M. Jaffrenou paraissait encore aujourd'hui devant la cour d'assises, comme s'étant rendu opposant à l'arrêt par défaut du 15 courant, qui l'a condamné à un an de prison et dix mille francs d'amende, pour le triple délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, de provocation à la désobéissance aux lois et d'injures envers des agents de la force publique, résultant des articles publiés dans les numéros du *Réformateur* des 9, 10, 21, 23 et 30 juin dernier.

M. l'avocat-général Plogoulou s'est borné à la simple lecture des articles.

M. Eugène Raspail ayant obtenu la parole ensuite pour la défense n'a pas voulu l'aborder, attendu, a-t-il dit, que le même jury qui les avait condamnés samedi, ne pouvait manquer de les condamner aujourd'hui. Au moment où il entra dans des récriminations contre le jury, il a été interrompu par M. le président qui lui a fait observer qu'il n'avait pas le droit de revenir sur la chose jugée et M. l'avocat-général a requis que les paroles prononcées par M. E. Raspail fussent insérées au procès-verbal.

La cour a fait droit à ses réquisitions. Le jury est entré ensuite en délibération sur le fait principal et est rentré au bout d'une demi-heure avec un verdict de culpabilité. En conséquence, M. Jaffrenou a été condamné à trois mois de prison et dix mille francs d'amende.

Quant aux réserves du ministère public, M. E. Raspail ayant déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser les jurés, M. l'avocat-général s'est désisté et la cour l'a absous.

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 30 SEPTEMBRE.

On a procédé hier matin à l'hôtel-de-ville, à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. le comte de Baillet, nommé ambassadeur à la cour de Berlin. Voici le résultat du scrutin :

Sur 234 voix, M. le comte de Baillet a obtenu 213 voix et a été proclamé sénateur.

— Il résulte des renseignements que nous avons pris sur un accident qui a eu lieu avant hier au chemin de fer, que personne n'a été blessé, et que les seuls dégâts qui en soient résultés pour les remorqueurs, consistent dans les bris des cadres qui supportent la machine.

— On lit dans le *Moniteur*: « A l'occasion d'une faillite considérable annoncée récemment par les journaux de la capitale, le ministre de la justice vient d'appeler sur les faits de ce genre la vigilance des officiers du ministère public.

« Des considérations que la justice et l'intérêt du commerce repoussent également, portent trop souvent à user envers les faillis d'une indulgence qui semble dégénérée en coutume, et que la mauvaise foi est habile à exploiter.

« En attendant les réformes qui ne tarderont pas à être proposées dans cette branche de la législation, la sévère investigation dont les faillites vont devenir l'objet de la part de la justice, rendra au moins efficace la protection que les lois actuelles assurent au commerce. »

— Divers journaux ont annoncé qu'il avait été découvert à la banque des pièces fausses de cinq francs. Cet avis ayant été inexactement reproduit par un journal français, la *Gazette des Tribunaux*, nous croyons devoir prévenir le public que les pièces de 5 francs fausses dont il s'agit étaient de fa-

mirait, l'officier polonais ne songeait guère à se mettre en garde contre les filous; mais heureusement l'inspecteur Gody était là; bientôt le jeune homme s'éloigna suivi de deux agents, et Gody s'approche de M. Ostrowski, lui dit qu'il est volé, et l'invite à le suivre pour confondre le voleur. Le capitaine stupéfait refuse d'abord; mais s'apercevant que son foulard des Indes a disparu, il suit l'inspecteur de police.

A un signal donné, les deux agents saisissent l'individu; on veut le fouiller, il s'indigne... « Allons donc, Vijolas, dit alors Gody, ne fais pas le méchant et donne-moi ton chapeau. » En effet, le chapeau est enlevé, et M. Ostrowski, reconnaît son beau foulard. Malgré toutes ses protestations, Vijolas fut déposé au corps-de-garde du carré Maigny. Mais au moment où il était conduit chez le commissaire de police, il parvint à s'évader. Mais bientôt il fut repris, et comparait aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle.

Gody, inspecteur de police: Vous savez, Messieurs, que par état je dois étudier la physionomie et les allures des filous; aussi celui-là, qui s'appelle Vijolas, m'était connu comme un voleur très adroit.

Le prévenu: Oh! M. Gody!

L'inspecteur de police: Oui, volent très adroit, et vous savez bien que ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons sur le même chemin. Quand je le vis donc travailler la redingote de M. le Polonais, je me dis: « Bon! le goujon est pris. » J'étais sûr de mon affaire.

Le prévenu: Oh! Monsieur Gody, pouvez-vous parler ainsi d'un jeune artiste en coiffure!...

M. Gody: Oui, artiste en coiffure pour l'article des chapeaux

brication française, et que jusqu'à ce jour aucune pièce semblable de notre monnaie nationale n'a été reconnue dans la circulation. (Moniteur.)

— Un géomètre, ex employé au cadastre, a été écroué avant-hier aux Petits-Carmes, sous la prévention d'être l'auteur d'un écrit séditieux, tendant à changer la forme actuelle du gouvernement.

— M. Campenhou, auteur de la *Brabançonne*, travaille en ce moment à la partition d'un opéra en trois actes, destiné à être représenté au Grand-Théâtre. Les paroles sont de M. Fontan.

#### LIEGE, LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE.

L'agrandissement du format de ce journal et l'emploi fréquent du petit texte, qui nous met à même de donner autant de matières que les feuilles dont le format est plus grand que le nôtre, nous obligent à augmenter le prix de l'abonnement d'un fr. par trimestre. Ainsi, à dater du 1<sup>er</sup> octobre, cet abonnement sera de 14 frs. pour trois mois, pris au bureau, et de 13 frs. par la poste.

#### DÉMISSION DE LA RÉGENCE DE HERVE. — EXPLICATIONS.

Messieurs les rédacteurs: Un correspondant du *Nouvelliste* de Verviers lui a communiqué une note en réponse à l'article que vous avez inséré dans un de vos derniers numéros, concernant la démission de la régence de Herve; ce correspondant, qui est probablement hervien, a la mémoire courte, il est bon, ce me semble, de lui rappeler quelques faits; et afin de rendre sa note communiquée plus intelligible, je l'expliquerai par quelques commentaires.

1<sup>o</sup> Il existait à Herve, dit-il, un collège dont les bâtiments subsistent encore.

Il a oublié, le correspondant, d'ajouter que ces bâtiments ont été dévastés par les hôpitaux qui y ont été établis en 1814 et 1815; que les gens de l'art demandent 20,000 francs pour les réparer, et que la partie restée habitable est occupée par les bureaux de la régence, la justice de paix, l'école primaire et la gendarmerie.

2<sup>o</sup> Chacun sait que les sœurs récollectines n'ont jamais été supprimées.

Le correspondant est probablement trop jeune pour se rappeler que le couvent de ces religieuses a été loué par le domaine à une personne de Herve, qu'il a servi de magasin militaire, que les meubles ont été vendus, et que les rentes sont encore aujourd'hui payées au domaine.

3<sup>o</sup> Un arrêté du roi Guillaume (on ne sait trop en vertu de quel droit) avait cédé leur établissement à la ville pour y ériger un collège en y ajoutant un subside de 2,000 fls. P.-B.

Le correspondant pourrait demander à M. De-theux, en vertu de quel droit les villes de Dolhain et de Visé jouissent des couvens, où sont établies leurs écoles moyennes, pourquoi il ne rend pas aux religieuses de ces villes ainsi qu'à celles de Jupille la jouissance des maisons qu'elles occupaient; il serait trop long de lui rappeler et d'interpréter ici les décrets applicables à l'espèce, il me semble du reste que la régence de Herve aurait dû saisir les tribunaux de cette affaire.

Ce pauvre correspondant a encore oublié que ce n'était pas le roi Guillaume qui avait accordé les 2,000 fls., mais bien un arrêté de Léopold de 1831 qui confirmait celui du roi Guillaume tout illégal qu'il était, il aurait dû cependant être fier de voir que, comme lui, le gouvernement pensait que ce qui était très légal en 1831, ne l'était plus en 1835.

dans les lieux publics. Il s'est évadé; mais je l'ai rattrapé huit jours après aux alentours d'un quartier-général, du côté du haut de la rue Montmartre.

M. le président, au prévenu: Vous avez été arrêté venant de voter, vous ne pouvez pas nier le fait.

Le prévenu, avec assurance: Arrêté, c'est vrai; volé, jamais. Il est bien vrai qu'on a trouvé un foulard dans mon chapeau, mais il y était à la place du mien que le voleur aura sans doute échangé pour se soustraire et me faire enfouir.

M. le président: Comment alors vous êtes-vous évadé, au lieu d'aller donner ces raisons au commissaire?

Le prévenu, avec un air de déliance: C'est que les commissaires vous empoignent toujours, et alors, *sauf qui peut!* Pendant qu'on me conduisait pour y aller, nous avons rencontré une jolie petite femme, le caporal l'a regardée, l'escorte en a fait autant, et moi j'ai filé...

M. le président: Tout-à-l'heure, vous venez de dire, *volé, jamais*; cependant, voici une série de jugemens qui, pour un jeune homme de 22 ans, prouvent qu'il a peu travaillé comme coiffeur.

Le prévenu: J'ai dit: *volé jamais*, de la journée s'entend. Je sais bien que j'ai fait une demi-douzaine de petits jugemens, mais ça devrait être fini, puisque ça a été soldé depuis le premier jour jusqu'au dernier.

Le tribunal condamne Vijolas à trois ans de prison et à cinq ans de surveillance.

Le condamné, en se retirant: Il paraît que ça va de plus fort en plus fort comme chez feu Nicolet. Excusez du peu pour un méchant foulard!

(G. des Trib.)

« 4° Les habitans de Herve qui n'avaient pas vu de bon œil la suppression d'un établissement pour l'éducation des filles, etc. »

L'auteur de la note ne s'est pas probablement trouvé à la réunion des notables qui a eu lieu en 1828 ou 1829, où les habitans ont pensé que l'école moyenne pouvait être placée au couvent sans le moindre inconvénient; d'ailleurs il ne s'est pas agi de supprimer l'école des filles tenue par les religieuses, le couvent était assez vaste pour y laisser les deux établissemens et les séparer, de manière qu'il n'y aurait pas eu à craindre le moindre scandale; de cette manière Herve aurait eu deux établissemens d'instruction, car aujourd'hui toute personne sensée ne peut croire qu'il soit possible d'ériger une école moyenne avec un pensionnat dans les bâtimens de l'ancien collège, sans grever la pauvre commune de Herve de nouvelles dettes.

Le correspondant pourrait s'adresser à M. l'évêque et à M. Deheselle pour avoir de plus amples renseignemens sur les offres que leur a faites, dit-on, la régence de Herve, car vous ne vous étiez pas trompé en disant que le couvent a été cédé à des ecclésiastiques, c'est-à-dire MM. Van Bommel et Deheselle, vous auriez seulement dû ajouter le mot indirectement.

« 5° L'administration locale de Herve dont les vues dans cette affaire n'ont jamais été conformes au vœu du public »

Je dois ici demander à l'auteur de l'article du *Nouvelliste* ce qu'il entend par public, si par ce mot il a voulu désigner quelques membres du clergé et quelques criailleurs, je consens à regarder sa note comme très exact. Pour prouver le fait qu'il avance ci-dessus, il a encore oublié de vous dire qu'à la réception des nouveaux arrêtés, l'on a donné des sérénades à M. le curé et à l'un des vicaires; cette preuve n'était pas à dédaigner, pourquoi donc ne pas invoquer cette manifestation de l'opinion publique? Je vais vous le dire, c'est que M. le curé, homme d'ailleurs très prudent et très circonspect, dans le premier élan de sa joie, s'est empressé de se rendre ce jour, les nouveaux arrêtés à la main, chez le directeur de la musique de la ville qu'il ne fréquente guères; les mauvaises langues ont dit qu'il avait demandé à ce directeur qu'on lui donna des sérénades. Je crois toutefois que M. le curé est trop sensé pour commettre une bévue semblable, et je ne doute nullement qu'il n'ait la bonté d'expliquer pour quel motif il a communiqué personnellement à M. le directeur de musique la lettre qui lui annonçait l'existence des nouveaux arrêtés du gouvernement, ce serait le meilleur moyen de faire taire toutes les petites médisances que l'on fait sur son compte.

L'on pourrait entrer dans de plus grands détails sur cette affaire, mais on dit que la régence de Herve avant de donner sa démission, a fait un mémoire qu'elle veut livrer à l'impression; avant d'en dire davantage j'attendrai cette publication qui révélera probablement quelques faits curieux.

Agréer, etc.

Hier on a célébré dans l'église cathédrale, un service funèbre pour les victimes de septembre 1830. Les autorités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie. La vaste église de Saint-Paul était pleine de monde. A la sortie de l'église, on s'est formé en cortège, et l'on s'est dirigé vers la tombe de Sainte Walburge. Là, M. le bourgmestre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, une pensée à la fois patriotique et religieuse nous ramène sur le sol où, il y a cinq ans à pareille heure, beaucoup de nos frères sont tombés en combattant pour nos institutions.

« Victimes de septembre écoutez! Nous sommes revenus près de vous : avec nous se trouvent vos femmes, vos enfans, vos frères.

« Victimes de septembre, salut, honneur et reconnaissance!

« Et vous tous qui m'entourez, écarter-vous et voyez! Ils sont là près de nous ceux qui ont cessé d'être; nous foulons le tertre qui leur servit de lit de mort, et l'imagination dans son pieux recueillement croit y voir encore les traces de leur sang et leurs corps mutilés.

« Là, ceux qui n'avaient pas encore fermé la paupière, attendaient le dernier adieu de leur famille, de leurs amis; les autres attendaient qu'on vint leur donner la sépulture des braves, les couvrir de la terre même du champ d'honneur. Et dans cette foule qui vient avec nous visiter leur dernier asyle, ce lieu de repos, se trouvent sûrement leurs veuves, leurs enfans, leurs frères. Que notre présence ici soit pour eux l'expression de nos regrets et de notre admiration.

« Qu'ils vivent long-temps au cœur de nous tous ces sentimens; qu'un souvenir reconnaissant et religieux nous ramène souvent en ces lieux témoins de leur généreux dévouement et de leur dernière heure; elle fut pour leur pays.

« Et cette noble bannière, confiée aux mains de leurs frères d'armes, aux mains de ceux qui ont partagé leurs dangers, qui portent les marques honorables de leur courage, qui ne doivent l'existence qu'au dévouement de ceux d'entre vous qui, aux risques de leur propre vie, ont volé à leurs secours; cette bannière qui ombrage la lourde terre qui les couvre, c'est notre prospérité commune, c'est à leur amour pour le pays que nous la devons. A vous, blessés de septembre, à vous, décorés de la croix de fer, à nous tous à prouver en toute occurrence qu'elle ne pouvait être confiée à des mains et plus fidèles et plus fermes.

« Célébrer une époque, c'est en rappeler les vertus.

« Celle qui caractérisait 1830 était la volonté légitime et ferme d'hommes qui, sentant leur dignité, voulaient tout ce qu'il y a de libertés, d'indépendance possibles avec l'ordre public et l'intérêt général; ils les avaient et long temps et vainement demandées ces libertés, cette indépendance; ils les ont noblement et courageusement conquises. Noblement, car rien n'altérait leur pensée généreuse et unanime; aucune vue d'intérêt personnel, aucune ambition n'avaient apparus. La conduite des liégeois fut franche et pure; honneur donc et reconnaissance aux victimes de septembre et à leurs frères d'armes, et la population entière offrit alors le plus rare exemple de prudence et de sagesse. Pendant ce tems difficile, où tous les maux étaient possibles, la morale publique fut sans reproche.

« Au milieu de l'effervescence la plus énergique, dans le silence de la loi, dans l'absence de toute autorité, de toute force répressive, une sécurité parfaite régna et partout et pour tous. Un esprit de conservation était au cœur de tous, tous avaient compris leur mission difficile, ils savaient que l'ordre public était placé sous leur sauve garde commune.

« Je n'attristerai plus, messieurs, votre pensée en la reportant sur les déplorables événemens de mars 1831; souvent assez, j'en ai, avec force et conviction, repoussé la solidarité au nom de vous tous.

« Continuez les travaux commencés par ceux qui ne sont plus, c'est honorer leur mémoire de la manière la plus digne. Prenons donc sur leur tombe l'engagement solennel de consolider, de défendre des institutions qui leur ont coûté la vie.

« Pour consolider nos institutions, il faut prêter notre appui au gouvernement. Et la force des gouvernemens est toute dans l'opinion, dans la moralité des populations, dans la probité politique des fonctionnaires de tous les ordres, dans l'accomplissement consciencieux de nos devoirs à tous quels que soient et notre rang et notre position. — Connaître les véritables intérêts de son pays, savoir y faire des sacrifices, c'est travailler à la chose publique, et chacun le doit en raison de ses moyens et de sa position, et tous nous le pouvons, quelque restreinte que soit notre sphère, car on est utile au pays en respectant ses lois, en faisant régner dans sa famille l'ordre et les mœurs, en lui inspirant l'amour, le respect pour des institutions qui la protègent, qui assurent à ses membres l'exercice de tous leurs droits.

« Et l'esprit des familles est la source nécessaire de l'esprit public, de cet esprit dont la puissance entraînante est au cœur de tout ami de son pays, de cet esprit qui préserve les populations de la mortelle indifférence pour les choses publiques, qui leur fait préférer et leur pays et ses lois à tout autre pays, à toutes autres lois, et fait de tout un peuple une seule famille toujours prête à défendre ses foyers, ses institutions et son roi.

« Victimes de septembre! vous venez d'entendre l'expression de nos regrets.

« Vous venez d'entendre de quelle manière nous comprenons qu'il faut honorer votre mémoire.

« Nous reviendrons encore près de vous, nous serons toujours les mêmes.

« Victimes de septembre, reposez en paix.

« Vive la constitution! vive le roi! »

On sait que la princesse Victoire, comme héritière présomptive du trône de Grande-Bretagne, ne peut pas sortir des trois royaumes sans le consentement du parlement. C'est ce motif qui a déterminé le roi des Belges à se rendre lui-même en Angleterre. Nous savons, du reste qu'il sera de retour à Bruxelles avec son épouse le 7 octobre. (*J. des F.*)

— Le ministère est d'intention de présenter, dès l'ouverture de la session, les projets de loi sur l'industrie cotonnière et la douane. On prévoit que les fabricans soutiendront peu ces mesures, qui seront pourtant aussi restrictives et efficaces que la situation de la Belgique pourra le comporter. Nous savons que les droits majorés seront perçus sur la valeur, et que la préemption sera permise tant aux employés de la douane qu'aux particuliers. Mais le mode d'exécution de cette dernière faculté, tel qu'on nous le

fait connaître, paraît présenter des inconvéniens et consacrer une injustice. (*Id.*)

— On nous assure que M. Ernst aîné, professeur à Liège, vient d'accepter une chaire de droit à l'université catholique. M. Ernst, sous le rapport du talent et du caractère, est un des hommes les plus distingués de la Belgique. (*Union.*)

— On écrit de Constantinople, 3 septembre. — Hier soir, a signalé près des Dardanelles la frégate anglaise *Barham* ayant lord Durham à son bord. Toute la garnison des forts a reçu l'ordre de se mettre sous les armes à l'approche de la frégate, et de rendre à l'ambassadeur anglais tous les honneurs dus à son rang. Lord Durham sera donc salué par le canon des forts lorsqu'il passera le détroit. Deux chaloupes canonnières ayant des pilotes à bord, croisent depuis quatre jours devant les Dardanelles pour introduire le vaisseau monté par lord Durham. D'après cela, on pourra juger de la vérité des nouvelles données par les journaux anglais et français, lesquelles représentent la Porte comme en opposition continuelle avec les deux grandes puissances maritimes, et attendent avec impatience le moment où ils pourraient dire avec certitude que l'on a refusé le passage des Dardanelles à un vaisseau de guerre anglais.

Lord Durham est entré dans le détroit où la frégate *Barham* a jetté l'ancre. S. E. a débarqué à l'hôtel de l'ambassade anglaise. La Porte lui a aussitôt envoyé une garde d'honneur qu'il a poliment refusée. C'est le 6 que lord Durham sera reçu par le Sultan, et aussitôt après il partira avec M. Ellice à bord du yacht anglais *Pluton* pour se rendre en Russie.

— Le *Moniteur* publie ce matin le texte des lois sur l'enseignement supérieur aux frais de l'état, l'ambassade de Rome et la canalisation de la Sambre.

— On écrit de Vienne, sous la date du 25 :

« La réduction de l'armée mobile en Italie paraît être définitivement décidée. Un décret du conseil de guerre Aulique vient d'ordonner de nouveau à huit bataillons de rentrer en Autriche. Parmi ces bataillons il s'en trouve encore deux portant le nom de bataillons des frontières. On a également supprimé ces jours-ci 40 divisions du train, et par suite de cette mesure plus de 3,000 chevaux seront à vendre. »

— On lit dans un journal de cette ville :

« Dans une auberge de Vaels (Limbourg), se trouvait un M. G., horloger à Coblenz; les douaniers ayant supposé qu'il avait introduit des montres en fraude firent la visite de ses effets. En ouvrant un paquet, M. G. escamote la boîte qui contenait les montres, et voulant la laisser glisser doucement à terre, une montre s'échappe, et, par le bruit qu'elle fait sur le plancher, les douaniers découvrent les autres. M. G. s'empressa alors de les ramasser avec eux, et de nouveau escamote dans sa manche les trois plus belles, mais avec tant d'adresse que les douaniers n'eussent pu s'en apercevoir s'ils n'eussent fouillé l'individu même, sur qui ils ont trouvé ces trois montres. Il y avait 7 montres en or et 2 en argent d'une valeur assez considérable. On dit ce M. G. élève de Bosco; mais s'il est escamoteur adroit, il n'est pas fraudeur heureux. »

— D'après un rapport du ministre de finances en Russie, le total de la dette russe se monte à trois milliards, trois cent soixante et dix millions, sept cent quatre-vingt-onze mille, deux cent cinquante-huit francs, vingt-six centimes.

— Un mélodrame en trois actes, intitulé *les Gueux de Mer ou la Belgique sous Philippe II*, a réussi le 26 au théâtre de l'Ambigu à Paris. Il est tiré, croyons nous, du roman de M. Moëke qui porte le premier de ces titres.

— On lit dans *l'Industriel* de Mons, en date du 29 septembre : On nous annonce que le conseil de régence de Mons a, dans sa dernière séance, nommé une grande députation pour aller à Bruxelles trouver le ministre de l'intérieur. Il s'agit d'abord, nous dit-on, d'obtenir de ce haut fonctionnaire la prompte exécution du canal de l'Espière, que le commerce de notre ville sollicite depuis si long-temps et dont l'importance pour les exploitations de houille de nos environs et par conséquent pour le bien être de Mons, est appréciée de tout le monde; en outre, cette députation aura à insister vivement sur le passage du chemin de fer de Paris à Bruxelles par la ville Mons, qui pourra ainsi, grâce à son heureuse situation et aux belles communications qui vont s'ouvrir tout autour d'elle, devenir le centre, l'entrepôt d'un immense mouvement commercial. Le haut intérêt de ces travaux et la prospérité qu'ils doivent amener chez nous, justifieront pleinement auprès du ministre la mesure inusitée qu'a prise notre administration dans cette circonstance.]

— Un prédicateur protestant, nommé Koch, cause de souci au gouvernement hanovrien. Il parcourt l'Oost-Frise en enseignant des maximes nouvelles,

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 29 septembre.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.
Décès, 1 garçon, 3 hommes, 3 femmes, savoir : Dieu-donné Joseph Etienne, âgé de 39 ans, peintre, faubourg Sainte Walburge, épouse Deréine Henrotay. — François Ver-gaelen, âgé de 21 ans, canonier au 3e bataillon d'artillerie de Liège, célibataire. — Guillaume Smets, âgé de 21 ans, canonier au 3e bataillon d'artillerie de Liège, célibataire. — Odile Bya âgée de 6 ans, sans profession, sur la Fontaine, veuve en 2es noces de Nicolas Frérard. — Marie Christine Genet, âgée de 72 ans, journalière, rue Haut Prez, céli-bataire. — Marie Joseph Gerard, âgée de 7 ans, sans pro-fession, rue Vert Bois, veuve de Mathieu Jamouille.

Du 30 septembre. — Naissances, 2 garçons, 3 filles.
Décès, 2 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Antoine Gaspar Labrye, âgé de 63 ans, tailleur, rue Recolets, épouse de Marie Agnès Lessuisse. — Agnès Destria, âgée de 84 ans, sans profession, faubourg Vivégis, veuve de Hu-bert Lilotte. — Marie Antoinette Aldegonde D'loncin, âgée de 47 ans, sans profession, quai de la Sauveur, — Anne Catherine Deauout, âgée de 43 ans, sans profession, der-rière Sainte Catherine, veuve en 2es noces de Henri Ma-réchal. — Marie Barbe Heine-manne, âgée de 33 ans, sans profession, faubourg Sainte Marguerite, épouse de Charles Jossé.

ANNONCES.

INSTITUT D'ÉDUCATION,
Etabli à Liège, place derrière St.-Paul, n. 515,
SOUS LA DIRECTION DE M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a principale-ment pour but de préparer les élèves aux études uni-versitaires, et de les former à la science commerciale, dans toute son étendue.
LA RENTRÉE des classes aura lieu, lundi 5 octobre, im-médiatement après la messe du Saint-Eprit, qui sera célébrée à 8 heures, à l'église primaire de St.-Jacques.

Dimanche prochain, on jettera une roue de DINDONS chez MELOTTE, à Herstal. 305

DIMANCHE 4 octobre BAL, au Petit Sans-Souci sur Avroy. HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Chez PERET, rue Ste. Ursule, 60 a reçu Morue du nord, Harengs, Anchois et Stoefiches nouveaux. 239

VENTE D'IMMEUBLES,
SIS AU CENTRE
DU VILLAGE DE HENRI-CHAPELLE.

Le lundi 12 OCTOBRE 1835 à 2 heures de relevée, à l'Hôtel de la Paix, chez Wacomout, à Herve, le notaire HALLEUX, de Battice, exposera en VENTE publique les IMMEUBLES suivants :
1° Une FERME, consistant en maison, bâtiments d'ex-ploitation, étable, écurie, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.
2° Une autre joignant la précédente, consistant en maison d'habitation, étable, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.
Ces deux fermes peuvent être réunies en une seule et sont avantageusement situées pour le commerce.
S'adresser au sousigné, HALLEUX, notaire. 268

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS. 5e maîtrise.
On donne avis que la VENTE des COUPES de TAILLIS de l'ordinaire 1836, au bois de Val St-Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxem-bourg, aura lieu le LUNDI 5 OCTOBRE 1835, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.
S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire précénné, et à St. Trond au bureau du maître particulier des forêts. 270

GRAND ET BEL
ÉTABLISSEMENT,
SITUÉ A SAMSON, PRÈS DE NAMUR.
A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Ce bel ÉTABLISSEMENT situé à Samson, à 2 lieues de Namur, sur la route de cette ville, à Liège, est composé de :
1° D'une BELLE et vaste MAISON de maître, avec remises, écuries, etc.
2° De deux puits, pour carreaux en pierre ;
3° D'un laminoir pour le plomb ;
4° D'une batterie à chanvre ;
5° D'une scierie à marbre, le tout mû par un excellent coup d'eau ;
6° Et douze bonniers de jardins, prairies et bois, joignant l'établissement, dans ce bois se trouvent quatre carrières en activité et l'emplacement nécessaire, pour en établir deux nouvelles.
L'acquéreur trouverait de grands avantages à reprendre le commerce des propriétaires actuels, de qui il pourrait con-server les chaland.
S'adresser pour traiter au notaire DELVIGNE, rue de Bru-xelles, n. 105, à Namur. 233

LOGE GRILLÉE du CENTRE à céder pour l'année théâ-trale, en totalité ou en partie. S'adresser au concierge de la Société Militaire. 306

A LOUER pour en jouir dès-à-présent, une bonne MAISON sise rue Hocheporte, n. 94. S'adreser à M. VIGOUREUX, avoué, rue St.-Severin à Liège, n. 714. 308

A LOUER
POUR LE 1er MARS 1836.

MARDI 13 OCTOBRE 1835, à 9 heures du matin, la commission des hospices civils de Liège exposera en loca-tion dans la salle de ses séances rue Féronstrée, 143 perches de terre, situées à Millen, tenues par G. Stassen, 24 perches même commune, par A. Content, 26 perches à Bo-lee, par L. Raeds et 46 perches même commune, par G. Wilkes Jeudi (5) 34 perches à Horpmael, par M. Peitjean, 59 perches même commune, par R. Knapien, 166 perches commune susdit, par G. Robyns et 74 perches à Basse Hiers, par J. H. Housset, Vendredi (6) 192 perches à Oreye, par J. N. Lacroix, 187 perches même commune, par J. L. Pinte, 35 perches commune susdite, par le même, et 192 perches même commune par P. D. Boty. Et samedi (7) 35 perches de prairie à Lantremange, par J. R. Bot-soul, 53 perches de terre à Viemme, par J. G. Dieudonné, 13 perches même commune, par E. Peigneur et 62 perches à Grandville, par L. Malchaire, Mardi 20, 265 perches à Ho-deige par D. Latour, 174 perches à Bieret, par M. Lar-dinois, 37 perches même commune, par le même et 262 perches à Velroux, par P. J. Roberti, Jeudi 22, une mai-son avec 57 perches, jardin, prairie et terre à Jenefle, par J. J. Bultin, 65 perches terre à Odoumont, par P. Jupelle, 240 perches à Rosoux, par W. Simonis, et 44 perches à Glinden, par G. Messotten, Vendredi 23, 65 per-ches à Wank, par N. Deborce, 137 perches jardin, prairie et terres à Lantin et à Jupelle, par la veuve J. Phi-lippet, 139 perches à Velroux, par M. J. Preuilhomme et 60 perches prairie à Soumagne, par la V. H. Ledent. Et samedi 24, une maison avec 13 perches jardin et houblon-nière à Cornillon, par J. Saive, 157 perches terre à Xhen-dremael, par N. Preuilhomme, 24 perches à Fémal, par H. Digneffe et 44 perches à Otreng, par A. Moors.
S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des-dits hospices. 302

GILLON-NOSENT,
RUE DU PONT-D'ILE, N. 32,

Vient de recevoir de Paris, un nouvel envoi D'OMBRELES, PARAPLUIES, COLS de BOVIN, COLS en CRINOLINE OUDINOT, et autres de tous genres, GANTS en peau, de BOVIN et autres, GANTS en SOIE, FIL d'ECOSSE, et FIL écu; PANIERS en paille, de toutes grandeurs, CHAI-SSES plantées pour dames et enfants; métiers à broder, DE-VIDOIRS, BAYETTES et TABLIERS de nourrices, bie-telles et jarretières de GOMME ELASTIQUE, BOURRELEIS en baleine et en paille.

On trouve chez le même, un bel ASSORTIMENT de pe-tites BRONZES, QUINCAILLERIE, et BIJOUTERIE imi-tant le fin. On vient aussi d'y recevoir un ASSORTIMENT de GROS de NAPLES, MARCELINE, SCHALS, FICHUS, ÉCHARPES, et beaucoup d'autres NOUVEAUTÉS.

BIOGRAPHIE LIEGEOISE, ou précis historique et chro-nologique de toutes les personnes qui se sont rendues célè-bres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Becdelièvre.

La Biographie Liégeoise formera un volume in-8o imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.
Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se com-posera de cinq feuillets d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du Politique. 301

UNE NOURRICE, nouvellement accouchée, cherche à se-lacer. S'adresser sur la Fontaine, n. 192. 301

SOCIÉTÉ

POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET POPULAIRE.

OUVRAGES PUBLIES.

- Cent
1 Alphabet. 10
2 Premier livre de lecture. 25
3 Les petits livres du père Lami, 2 vol. avec grav. 35
4 Les Oeufs de Paques. 20
5 Arithmétique élémentaire, 1re partie. 25
6 Grammaire française élémentaire. 35
7 Géograpie élémentaire. 45
8 Géographie élémentaire de la Belgique, 2e édition. 25
9 Éléments de chronologie et d'histoire. 20
10 La science du bonhomme Richard. 20
11 Maître Pierre, Entretiens sur la physique. 25
12 John Hopkins. Notions élémentaires d'économie poli-tique. 50
13 Simon ou le Marchand forain. 35
14 Robinson dans son île, avec grav. 30
15 Antoine et Maurice. 35
16 Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol. 60
17 La découverte de l'Amérique, par Campe. 50
18 Mémoires de Silvio Pellico. 60
19 Traité sur les outils et les machines, par B. Lepage. 35
20 Almanach belge pour 1835, 2e année. 45
21 Almanach belge, à un sou, pour 1835, 10
22 Fables d'Esopé.
23 Arithmétique, 2e partie.
Messieurs les instituteurs jouissent d'une remise de 15 p. 0/0 sur les prix ainsi cotés.
Le dépôt est établi chez J. LENOIR, rue derrière le chœur St.-Paul.

BOURSES.

LONDRES, LE 28 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for London, including 3 p.c. consolidated, Belg. em 1832 C.D., and various other currencies.

PARIS, LE 29 SEPTEMBRE.

Table of public funds and exchange rates for Paris, listing items like Cinq pour cent, Espagne Empr. royal, and Banque de Belgique.

AMSTERDAM, LE 29 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, listing items like Dette active, Rente française, and Soc. de comm.

ANVERS, LE 30 SEPTEMBRE.

CHANGES.

Table of exchange rates for Anvers, listing Amsterdam, Rotterdam, Paris, and other locations.

FONDS PUBLICS.

Table of public funds for Anvers, listing various bonds and interest rates.

BRUXELLES, LE 30 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates and public funds for Brussels, listing items like Em. R., Naples, Rome, and various bonds.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 30 SEPTEMBRE.

5 navires, venant de Timmen, Londres, Faaborg, et Havre, chargés d'orge, café, sucre, graine de navets, cacao et coton.

VIENNE, LE 21 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/4 0. — Actions de la banque 1325.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.